

Province de Quebec.
Municipalite' de St. Francois de Sales
Le. 7 Aout, 1919

Une assemblee speciale du
Conseil Municipal de la paroisse de
St. Francois de Sales. tenue au lieu
& heure ordinaire des seances du Conseil
jeudi le septieme jour du mois
d'Aout, de l'annee mil neuf cent
vingt neuf, a laquelle se sont etait
presents M. Joseph Masson Maire
Messrs. Adolphe Meunier, Adolphe
Fournier, Jean Masson, Victor G. P.
Ernest Chastano & Cleophas Fortin
tous ensemble formant quorum sur
la presidence de M. le Maire.

Le proces verbal de la derniere seance
est lu & approuve

Compte. Dom. Expro. Co.	3.76
" L'Echange	.50
" do	.90
" Geo. Labelle.	78.74
" Eug. Labelle.	182.50
" Dom. Road. Mach. Co.	70.64
	9.50

M. El Chantano propose d'accepter
par M. A. Fournier que le compte
ci-dessus soient acceptes & payes
Compte

M. J. Masson. agit le
conseil qu'il donne sa sanction
comme controleur des travaux
de chemins.

M. C. Fortin propose d'accepter

par Mr. J. Masson que le concasseur
soit réparé + que tout les pièces
de rechange nécessaires soient achetées

Adopté +

Le Secrétaire trésorier donne le
compte rendu des dépenses des
chemins durant le mois de juillet.

Salaires

Semaines finissant le 5 juil.	352.25
do. 16 "	256.75
do 19 "	250.82
do 26 "	324.60

Pierre Charrogei.	
Jr. Lachapelle.	61.78
Chartant Raoul	31.14
" Ernest.	57.02
Lavell. Remi	34.81
Maval Wlric	11.08
Lachapelle Jr.	63.91
Chartant Raoul	7.00
" Em.	8.28
Lavell. Remi.	8.81
Maval Wlric	5.27
Chartant Raoul	55.64

Et la séance est levée

Joseph Masson Maire

Madeleine

J. M.

Province de Quebec.
Municipalité de St. Francis. s.d.
Le 14 Aout, 1919

Une assemblée ^{speciale} ~~reguliere~~ ~~memoriel~~
du Conseil Municipal de la paroisse
de St. Francis de S. L. tenue au lieu
leur ordinaire des seances au conseil
Jeudi le quatorzieme jour du mois
d'Aout, de l'annee mil neuf
cent dix neuf, à laquelle seance
etaient presents Mr. Joseph
Masson maire, Messrs. Adolphe
Quimet, Ernest Chactons, Jean
Yveson, Arile Legri & C. Fortin
tous conseillers formant quorum
sous la presidence de Mr. E. Masson.

Le proces verbal de la dernier
seance est lu & approuve.

Mr. Legri propose, secondé
par Mr. A. Quimet, que le Sec.
soit autorisé à écrire au
Ministère de la Voirie pour
demander l'impression d'une
serie de coupures pour un
montant de \$12000.

Adopté.

Mr. Yveson propose, secondé par
Mr. Legri que Mr. Armand Yveson
soit engagé comme entrepreneur
pour entreprendre les travaux de
macadamisation.

Adopté.

Mr. Armand Yveson refuse
seance tenante d'accepter la
proposition.

Mr. C. Fortier propose secondé par
Mr. O. L. qui que Mr. le Maire & le
Secrétaire soient autorisés de
faire des ^{nouveaux} emprunts temporaires à la
Banque Provinciale, pour rencontrer
les dépenses des chemins, en attendant
l'argent du Gouvernement, jusqu'à
concurrence de \$1500.

Adopté

Mr. C. Fortier propose, secondé
par Mr. O. L. que le Secrétaire Municipal
soit autorisé d'aller à la Laval Distric.
pour le service des lampes dans
la rue est defectueux & de la mettre
en demeure d'y voir immédiatement

Adopté

Et la séance est levée.

Joseph Masson Maire

Maclut Escarp

Secr.

Province de Québec.
Municipalité de St François de Sales.
Le 24 septembre, 1919.

Une assemblée régulière & mensuelle du Conseil Municipal de la paroisse de St François de Sales, tenue au lieu & heure ordinaire des séances du Conseil, mardi le deuxième jour du mois de septembre de l'année mil neuf cent dix neuf, à laquelle séance étaient présents M. Joseph Masson maire, Messieurs Jean Enon, Adolphe Ournet, Geste Legris, Adolphe Dumin, Ernest Chartrand, & Geste Portier, tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu & approuvé.
M. Zharcon propose, secondé de par M. G. Portier que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de notifier la liste M. Monty de place le tuteur d'acquiescence de manière à ne pas nuire au pourcentage chez M. Zharcon.
Adopté

Comptes	
Imperial oil Co.	53.34
Anglo-American	4.50
Geo. Latelly	14.28
Dom. Express	3.04
" Road Machinery	63.00

Lecture d'une requête, émise par F. Tréville, L. Chartrand, Amant & Camille Hébert, au sujet de pourcentage.
Le Conseil prend cette requête en considération.

The M. Murphy & Son Co.	37.93
Canadian Fire Horse Co.	27.50
Sam Fisher	1.88
Johakelle & Co.	3.75
Ernest Chastano	7.00
Augusta Couillard	7.60
J. Pottemer & Co.	.75

Propose par J. Hegris, seconde par M.
Adelard Guinot que les comptes ci dessus
soient acceptés & payés

Adopté.
M. C. Fortier propose seconde par
M. Adelard Guinot, que les travaux
de macadamisage soient suspendus
aussitôt que la pierre sur le
terrain sera épuisée, jusqu'à
lundi le 15 Septembre courant.

Adopté.
M. A. Guinot propose seconde
par M. E. Chastano que le prix
pour la pierre cassée prête à entrer
dans le concasseur, vendue sur le
terrain soit fixé à ~~50~~ 1.00 la tonne.

Adopté.
M. A. Guinot propose seconde par
M. A. Guinot, que l'Inspecteur
Agraire M. Wm. Guinot soit
autorisé de faire faire le forage
de ligne entre M. E. Guinot &
Dons V.R. J. Hegris.

Adopté.
M. Adelard Guinot propose
seconde par M. J. Hegris, que M. le
Maire soit autorisé d'acheter son
char de charbon aux meilleures conditions
possibles & de le faire acheminer

à la demande
de M. J. Hegris
Hogues

Mr. Fortier propose seconde
 par Mr. Elchard que la séance
 soit ajournée à lundi le
 15 Septembre courant. (1914)
 Et la séance est bien terminée.
 ajournée

Joseph Masson Maire

Maclé Gascon

~~_____~~ J. W. W.

Province de Québec.
Municipalité de St François de Sales.
Le 13^e Septembre, 1919

D'un ajournement d'une assemblée
régulière extraordinaire du Conseil Municipal
de la paroisse de St François de Sales.
Tenue au lieu & heure ordinaire des
séances du Conseil, lundi le
vingt-neuf jour du mois de
Septembre, de l'année mil neuf
cent dix-neuf, à laquelle séance
étaient présents M. Joseph Masson
Maire, Mess. Clément Fortier,
Zénon Guen & Ernest Chabrand
tous conseillers formant quorum
sous la présidence de M. le Maire.

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et approuvé.

Le secrétaire donne lecture d'une
lettre de la R H Miner Co Ltd en date du
3 Sept. et d'une autre en date du 9
Sept. ainsi que d'un rapport
de M. J. W. McMill, Inspecteur
en date du 12 Septembre.

Compte de Aquila Legri	20.00
" L'Echange.	10.47

Proposé par M. Zénon Guen, secondé
par M. Clément Fortier que les comptes
ci-dessus soient acceptés & payés.
Adopté!

Et la séance est levée.

Joseph Masson Maire

Province de Quora
Municipalité de St Francis de Sales
Le 6 Octobre, 1919.

Une assemblée régulière & mensuelle
du Conseil Municipal de la paroisse de
St Francis de Sales. tenue au lieu &
heure ordinaire de séance du
Conseil, Lundi le sixième jour
du mois d'Octobre, de l'année
mil neuf cent dix neuf, à laquelle
séance étaient présents M.
J. Masson Maire, Messieurs
Ernest Charteau, Adolphe Munnich
Jules Gascon, Adolphe Ruinet, &
Georges Fortin, tous conseillers
présentant quorum sous la présidence
de M. le Maire.

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et approuvé.

Il est proposé par J. Gascon appuyé
par M. Adolphe Ruinet et résolu:

Attendu que un règlement portant
n° 72 a été passé le 6e jour de Juin
1913. ordonnant le macadamisation
du chemin principal, du chemin
de l'Île Jésus et des Montées Champagnon
et du Moulin.

Attendu que pour pourvoir au paiement
des travaux ordonnés par le dit
règlement, cette corporation par une
résolution adoptée le 12 Juil. 1913 a
demandé au Gouvernement de cette
province de lui allouer
conformément à la loi de bons
chemins, 1912 une somme de 98 900.00

sur laquelle cette corporation a déjà obtenu
\$70,000.00

1^{re} Que le gouvernement de cette province
soit prié de vouloir bien allouer à cette
corporation, à même la balance de
l'allocation demandée par la dite
résolution, une somme de \$3000.00

2^{de} Que par la présente résolution, en vertu
de la section 9a de la loi des bons
chemins, 1912, modifiée, la corporation
de cette municipalité soit engagée et tenue
à payer au trésorier de cette province, à son
bureau, en la Cité de Québec, aux
époues et de la manière que ce dernier
fixera, un intérêt annuel de 37% pendant
41 ans. sur la dite somme de \$3000.00
demandée par la présente résolution,
au lieu de l'intérêt annuel de 29%
promis sur cette somme par la dite
résolution du 12 juillet 1913.

3^{de} Que le Maire, Joseph Messon.
et le Sec. Trs. Charles Messon soient
autorisés à signer la série No 5 de
41 coupons, pour constater l'obligation
de cette corporation, de payer au
trésorier de la province, à son bureau
l'intérêt à 37% pendant 41 ans à partir
de la date que le gouvernement désignera
sur la dite somme de \$3000.00

4^{de} Que pour pourvoir au paiement
des intérêts promis par la présente
résolution, une taxe spéciale annuelle
de \$90.00 équivalente à 37% de la dite
somme de \$3000.00, soit par la
présente imposée pour 41 ans
sur les biens immeubles imposables

de cette municipalité, laquelle taxe sera répartie et payable comme les autres taxes, pourvu, toutefois, que le montant total de la taxe annuelle imposée par la dite résolution du 12 juillet 1913, lequel comprend déjà 29% du montant demandé par la présente résolution, ne soit en rien que de la somme de trente piastres (\$30.00) équivalente à un pour cent du montant demandé par la présente résolution;

5 Que lorsque le lieutenant-gouverneur en conseil aura approuvé la présente résolution, cette dernière ne pourra être modifiée que de son consentement.

Comptes H. R. A. Michel & Co.	.50
" A. Leger	7.40
" A. Couillard	1.70
" R. H. Miner & Co. Ltd.	165.00
" L. Echange	1.00
" F. Dubeau	4.00
" M. Moore & Son	2.40
" R. G. Gille	81.00
" E. Lathe	4.90

Mr. L. Fortin propose, secondé par Mr. A. Meunier, que les comptes ci-dessus soient acceptés & payés

Adopté
Le Secrétaire Trésorier donne le compte rendu des dépenses du travail de macadamage pour le mois de Septembre se montant à \$ 2512.14

Mr. C. Futier propose seconde par Mr. Meunier que les comptes soient approuvés & que le Sec. Gen. soit autorisé de compléter les formules nécessaires pour retirer cette somme au Département de la Voirie.

Adopté

Mr. A. Duimet propose seconde par Mr. C. Futier que le Secrétaire Général soit autorisé de demander au Dept de la Voirie s'il nous permettrait de dépenser un certain montant, à même l'allocation, pour étendre une arche de petites pierres sur les fondations dans la partie Est du chemin principal.

Adopté

Mr. A. Duimet propose seconde par Mr. A. Meunier que l'Inspecteur de Voirie soit autorisé de faire enlever le tas de cendre de charbon qu'il y a dans la Montée Campagne.

Adopté

Mr. C. Futier propose seconde par Mr. A. Duimet que Mr. Clovis Gascon Insp. soit autorisé de faire faire les travaux d'amélioration demandés par Mr. F. de la Jouvillie, s'il le juge à propos.

Adopté

Mr. C. Futier propose, seconde par Mr. C. D. que Mr. L. Maie & le Sec. Gen. soient autorisés de faire des emprunts temporaires à la Banque Provinciale jusqu'à concurrence de \$ 6000.00

Adopté

Mr. L. Guitier propose, secondé par
 Mr. A. Oudinot que Mr. le Maire soit
 autorisé d'aller voir Mr. Barth au
 sujet de la pierre.

Adopté
 Et la séance est levée.

Joseph Masson Maire

Maclut Escand Sec. Ver.